



## Actualités Traitements de semences Céréales à paille et Protéagineux

Journée d'Information Technique – Céréales et Protéagineux

Julie GOMBERT

13 mars 2019



JIT - Céréales et protéagineux

## Rappel récente homologation fongicide céréales CELEST POWER (homologation juillet 2017)

Spécialité	Substances actives	Firme	Usages
CELEST POWER (VIBRANCE DUO)	Fludioxonil 25 g/l + Sédaxane 25 g/l	SYNGENTA	Blé*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre carie commune, charbon nu, septoriose et fusarioses et rhizoctone des céréales</i>
			Orge*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre charbon, helminthosporiose et fusarioses.</i>
			Avoine*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre charbon et fusarioses</i>
			Seigle*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre carie et fusarioses</i>


(Dose d'emploi de 0,2 l/q)

Remarques :

- Usage refusé pour un usage « à la ferme » en raison de risques inacceptables pour l'opérateur (utilisation en station de semences, fixe ou mobile).

=> Même apport de fludioxonil que Celest Net mais apport sédaxane < Vibrance Gold

13 mars 2019



JIT - Céréales et protéagineux

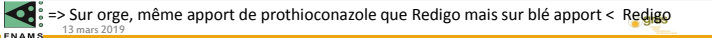
## Rappel récente homologation fongicide céréales REDIGO PRO (homologation octobre 2017)

Spécialité	Substances actives	Firme	Usages
REDIGO PRO	Prothioconazole 150 g/l + Tébuconazole 20 g/l	BAYER	Blé*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre carie commune, charbon nu, septoriose et fusarioses</i>
			Orge*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre charbon couvert, charbon nu, helminthosporiose et fusarioses.</i>
			Avoine*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre charbon couvert, charbon nu et fusarioses</i>
			Seigle*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre fusarioses</i>
Triticale*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées <i>Efficacité montrée contre fusarioses et septoriose</i>			

Dose d'emploi de 0,05 (blé, triticale, seigle) ou 0,067 l/q (orge et avoine)

=> Sur orge, même apport de prothioconazole que Redigo mais sur blé apport < Redigo

13 mars 2019



JIT - Céréales et protéagineux

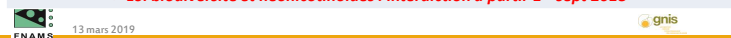
## Retraits – TS céréales

- Imidaclopride

Spécialité	Substances actives	Firme	Usages
<del>GAUCHO 350</del>	<del>Imidaclopride 350 g/l</del>	<del>BAYER CropScience</del>	<del>Céréales à paille*traitement des semences* ravageurs des parties aériennes Céréales à paille*Trt Sem.*Ravageurs du sol Céréales à paille*Trt Sem.*Mouches (évaluation ANSES oscinies)</del>
<del>GAUCHO DUO FS</del>	<del>Imidaclopride 350 g/l Prothioconazole 50 g/l</del>	<del>BAYER CropScience</del>	<del>Céréales à paille*traitement des semences* ravageurs des parties aériennes Céréales à paille*Trt Sem.*Ravageurs du sol Céréales à paille*Trt Sem.*Mouches (évaluation ANSES oscinies)</del>
<del>NUPRID 600 FS / MATRERO</del>	<del>Imidaclopride 600 g/l</del>	<del>NUFARM</del>	<del>Céréales à paille*traitement des semences* ravageurs des parties aériennes</del>

=> Loi biodiversité et néonicotinoïdes : interdiction à partir 1<sup>er</sup> sept 2018

13 mars 2019



## Retraits – TS céréales et protéagineux

- **Retrait du thirame**
  - AMM des PPP contenant du thirame retirées au plus tard le **31/01/2019**
  - Délai de grâce pour les PPP applications foliaires : **30/04/2019**
  - Délai de grâce pour les autres PPP dont traitements de semences : **30/01/2020**
  - Interdiction d'utilisation de semences traitées avec des PPP contenant du thirame à partir du **31/01/2020**
- **Fongicides**

Spécialités	Firme	Substance Active	Pois	Féverole	Lupin
VITAVAX 200 FF	Certis	Thirame 198 g/l + carboxine 198 g/l	Anthracnose, Fontes de semis	Anthracnose, Fontes de semis	Anthracnose, Fontes de semis



13 mars 2019



5

## Point TS homologués Protéagineux- 2019

- **Fongicides**

Spécialités	Firme	Substance Active	Pois	Féverole	Lupin
VITAVAX 200 FF	Certis	Thirame 198 g/l + carboxine 198 g/l	Anthracnose, Fontes de semis	Anthracnose, Fontes de semis	Anthracnose, Fontes de semis
WAKIL XL	Syngenta Agro	Métalaxyl-M 16,96% + cymoxanil 10% + fludioxonil 5%	Anthracnose, Fontes de semis, mildiou	Fontes de semis	Anthracnose

- Métalaxyl-M : avenir incertain (s.a. en cours de réapprobation)

- **Insecticides**

...



13 mars 2019



6

## Point sur les substances de base

- **Définition Article 23 du règlement CE n°1107/2009**
  - Substances de base = substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques, mais qui sont utiles pour la protection des végétaux et dont l'intérêt économique pour faire approuver ces substances peut être limité.
  - Ces substances de base n'ont ni d'effets nocifs immédiats ou différés sur la santé humaine et animale, ni d'effets inacceptables sur l'environnement, pourront être utilisées en Europe après avoir été approuvées par le règlement CE n°1107/2009



13 mars 2019



7

## Point sur les substances de base

- **Définition Article 23 du règlement CE n°1107/2009**
  - Une substance de base est une substance qui :
    - (a) n'est pas une substance préoccupante ;
    - (b) qui n'est pas intrinsèquement capable de prouver des effets perturbateurs sur le système endocrinien, des effets neurotoxiques ou des effets immunotoxiques ;
    - (c) dont la destination principale n'est pas d'être utilisées à des fins phytosanitaires, mais qui est néanmoins utile dans la protection phytosanitaire, soit directement, soit dans un produit constitué par la substance et un simple diluant ;
    - (d) n'est pas mise sur le marché en tant que produit phytopharmaceutique.



13 mars 2019



8

JIT - Céréales et protéagineux

## Point sur les substances de base

- Définition Article 23 du règlement CE n°1107/2009**
  - Une substance active qui répond aux critères des « denrées alimentaires\* » défini à l'article 2 du règlement CE n°178/2002 est considéré comme une Substance de Base.
    - \* « denrées alimentaires » désigne toute substance ou produit transformé, partiellement transformé ou non transformé, destiné à être ou raisonnablement à être, ingéré par les êtres humains.
  - Approuvée pour une fonction : herbicide, fongicide, bactéricide, répulsif... avec un tableau des usages (GAP)
  - Durée d'approbation illimitée.

FNAMS 13 mars 2019 gnis 9

JIT - Céréales et protéagineux

## Produits de biocontrôle, utilisables en AB, PNPP et MFSC : des cadres réglementaires différents

(source : ANSES)

FNAMS 13 mars 2019 gnis 10

JIT - Céréales et protéagineux

## Point sur les substances de base (source ITAB)

<http://substances.itab.asso.fr/>

**FICHE D'USAGE FILIÈRE SEMENCES pour les SUBSTANCES DE BASE**

Revision n°9 - 15/10/2018

Pour certaines cultures x cibles => GAP

FNAMS 13 mars nis 11

JIT - Céréales et protéagineux

## Point sur les substances de base (source ITAB)

**TABLEAU D'USAGES (GAP)**

S.B.	Culture	F G I	Cible	Application				Dose d'application par traitement		
				Méthode	Période	Nb d'applications	Intervalle entre applications	g de s.a. par Hl. de préparation	Volume d'eau final à l'ha	g de s.a. par ha
Peroxyde d'hydrogène	Salade <i>Lactuca sativa</i>	F	Pathogène de taches foliaires <i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vitiicola</i>					-	-	-
	Semences d'espèces horticoles comme le zinnia commun <i>Zinnia elegans</i>	G	Champignons comme <i>Alternaria zinnia</i> , <i>Alternaria alternata</i> , <i>Fusarium</i> spp.					-	-	-
Chlorhydrate de chitosane	Semences de Céréales, pomme de terre	F	Bactéries et champignons pathogène	Traitement de Semences (TS)	Avant de semer	1		50 à 100	Minimum pour homogénéisation	-
	Semences de Betterave à sucre	G						50 à 200	Minimum pour homogénéisation	-
Poudre de graines de moutarde	Semences de blé <i>Triticum vulgare</i> Blé tendre <i>Triticum aestivum</i> Blé dur <i>Triticum durum</i> Epeautre <i>Triticum spelta</i>	F	Carie du blé <i>Tilletia caries</i> <i>Tilletia foetida</i>					1.5 kg pour 100 kg de graines	-	-

FNAMS

